



Les Nouvelles de la Montagne

L'organe du Groupe des locataires du chemin De-La-Montagne 70 à 134

Chêne-Bougeries, le 6 mars 2016

PROCHAINEMENT: ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE, suivie de l'assemblée ordinaire annuelle

Chers voisins,

Depuis le début de l'année, la situation a évolué pour nos immeubles.

PROJET DE CHANGEMENT DE ZONE

Le 12 janvier, les représentants du Groupe Montagne ont été auditionnés par la Commission d'aménagement du Grand Conseil concernant notre opposition au changement de zone permettant la surélévation des immeubles. Nous avons été écoutés...mais pas forcément entendus !

Le projet de loi de changement de zone devrait être soumis au vote du Grand Conseil prochainement.

PROJET DE CONVENTION

Le projet de convention entre les propriétaires et le Groupe Montagne a continué de faire l'objet de nombreux échanges de correspondance entre avocats et a abouti enfin à une version définitive à soumettre au vote des membres du Groupe Montagne. L'accord des propriétaires a été obtenu à la condition que le Groupe Montagne retire son opposition au projet de changement de zone. Le Comité a accepté cette condition, parce qu'il a estimé peu probable que le changement de zone ne soit pas accepté par le Grand Conseil et vu l'intérêt que présente la convention pour les habitants.

Nous allons fixer prochainement la date d'une assemblée générale extraordinaire qui se tiendra à la salle communale J.-J.-Gautier.

Chaque membre du Groupe Montagne recevra, avec la convocation, le texte du projet de convention avec un commentaire de votre Comité. Vous disposerez alors d'un délai de 10 jours pour poser par écrit vos éventuelles questions auxquelles il sera répondu lors de l'assemblée générale.

Suite au verso

Swiss Life avait à l'époque envoyé aux habitants de ses immeubles une version provisoire de la convention. C'est la version dite définitive, du 4 mars 2016, qui sera soumise au vote.

Les propriétaires ont renoncé à nous remettre la liste des titulaires d'un bail dans leurs immeubles. **Il en résulte que seuls les membres du Groupe Montagne seront convoqués à l'assemblée et auront le droit de vote. Ce sont les titulaires d'un bail ayant acquitté la cotisation annuelle 2015 et / ou 2016.**

Pour la cotisation 2016, nous vous remercions d'utiliser le **bulletin de versement ci-joint d'ici à fin mars**, de telle sorte que nous puissions dresser la liste nominative complète de nos membres (y compris les nouveaux adhérents dès l'année 2016). C'est sur la base de cette liste que les bulletins de vote seront remis lors de l'assemblée générale.

APPEL A CANDIDATURES POUR LE COMITE

Nous réitérons notre appel aux personnes prêtes à faire partie du Comité du Groupe Montagne. Nous avons urgemment besoin de soutien et d'un renouvellement des membres. Ce comité sera réélu, comme chaque année, lors de l'assemblée générale ordinaire. Merci aux personnes intéressées de déposer leurs coordonnées dans la boîte aux lettres du Groupe Montagne au No 102.

Avec nos meilleures salutations.

Votre comité : J. Beaume, B. Coli, M. Feiss, F. Otten, M. Verhoeven et U. Wehrli.
Et ses précieux soutiens : M. Bonjour, M. Ischi, P. Ischi, J. Keraudren, Ch. Michea, A. Molnarfi-Schmidt, M. Riva, W. Verhoeven.